

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Loges orangistes. — Réponse de M. Sauzet à M. Guizot. — Nouvelles d'Espagne. Ouverture des Cortès. — Fonds publics. — Sénat. Adoption du budget de l'intérieur. Opinion de la commission d'examen du budget des finances sur les rapports de la banque avec le gouvernement. — Estafette entre Paris et Bruxelles. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 27 mars. — Quelques-unes des loges orangistes les plus violentes ont résolu de ne point se dissoudre quant à présent. Dans les comtés de Down seul 25 loges ont pris ce parti; dans ceux de Tyrone 6, de Donegal 12, de Termonagh 10, de Monaghan 10, d'Armagh 9, de Cork 8, de Dublin 7, toutes celles du comté de Belfast, et plusieurs autres de comtés de Meath, Westmeath, Tipperary, du Roi, et de la Reine etc. Les orangistes de Roscrea ont publié à ce sujet des résolutions, parmi lesquelles on remarque la suivante: « Que l'expérience de tous les jours tend à les convaincre de l'absolue nécessité d'une association pour la protection de leurs vies et de leurs propriétés, et qu'ils considèrent l'association orangiste (basée sur des principes purement défensifs), comme la plus propre à atteindre ce but. » (Morn.-H.)

FRANCE. — Paris le 27 mars.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Nous avons reproduit hier en entier le discours prononcé par M. Guizot, à la séance du 26. Nous allons reproduire de même la réponse qu'a faite à ce discours M. Sauzet, garde des sceaux, à la séance suivante :

DISCOURS DE M. LE GARDE DES SCEAUX.

Messieurs, Le premier besoin que j'éprouve, c'est de venir défendre à cette tribune la majesté des lois. (Très bien! très bien!)

Que sont des intérêts d'administration et de cabinet auprès de cette force permanente des sociétés par laquelle seule elles vivent, qui les maintient au milieu de l'affaiblissement des croyances, grâce à laquelle les pouvoirs constitutionnels sont debout, et avec l'aide de laquelle l'avenir des sociétés s'assure, et la grandeur de la révolution de juillet et de la France se consolide d'une manière immortelle?

Quoi! Messieurs, on veut soumettre la puissance des lois aux caprices de la raison individuelle; on veut prosterner leur puissance aux pieds de toutes les oppositions, en telle façon, Messieurs, qu'on organiserait là la plus dangereuse, la plus terrible, la plus insupportable de toutes les aristocraties; car elle serait dans chacun, elle serait pleine d'anarchie, elle serait pleine de désordres; il faudrait dire, messieurs, que la société n'est plus.

J'ai trop parlé, messieurs, j'en ai trop dit sur l'autorité des lois.

Une voix : Mais non!

M. le garde des sceaux : Le dépositaire des lois a dû ressentir une émotion profonde en les entendant attaquer; je les mets sous la garde de cette chambre, sous la garde des pouvoirs constitutionnels, sous la garde du pays qui a su les observer, qui a su les comprendre et qui s'est montré digne de toutes ses libertés, parce qu'il les a réglés par les lois et parce qu'il respecte les lois que les pouvoirs constitutionnels lui ont faites.

Ce peu de mots, messieurs, étaient nécessaires pour répondre à ce que vous avez entendu. Mais vous avez entendu aussi d'autres paroles qui ont laissé les plus affligeants souvenirs, et je ne cherche pas à les réveiller en ce moment.

Hier, messieurs, M. le ministre de l'intérieur exprimait à la tribune la pensée du cabinet, il s'exprimait avec netteté et franchise; il protestait contre le danger de toutes les évolutions du passé, et certes, ce qui s'est passé depuis n'a pas dû affaiblir dans l'esprit de tous les hommes sensés les sages paroles de M. le ministre de l'intérieur et la solidité de ses pensées.

Vous savez, messieurs, ce que la discussion est devenue. Chacun a usé de son droit, sans doute; nous n'attaquons aucune indépendance, nous ne repoussons aucune application; mais il appartient au gouvernement du roi de jeter sur cette discussion sa parole franche, ferme et pacifique. Je dois vous rappeler ses intentions, vous entretenir en quelques mots de sa politique.

J'ai dit, messieurs, sa politique, et je l'ai dit à dessein, car cette politique est sienne, elle est à lui; il s'appartient à lui-même. Ce n'est pas que nous ayons le sot orgueil de vouloir désigner des conseils ou des appuis; mais vous le savez, messieurs, un cabinet qui prendrait ailleurs que dans sa conscience, que dans ses inspirations spontanées, que dans l'appréhension qui lui appartient, des circonstances, des faits les bases de sa politique; un cabinet qui voudrait être le reflet d'une autre pensée, un cabinet qui ne serait pas lui, un tel cabinet aurait méconnu tous les devoirs, et ne serait digne de la confiance du trône, ni des hautes fonctions auxquelles il aurait été appelé, ni des principes de la responsabilité ministérielle, ni de la grandeur de la chambre.

J'ai dit le dire, messieurs, et je l'ai dit sans manquer aux égards que je dois à cette chambre, dans laquelle nous aussi nous plaçons une entière confiance, parce que, elle aussi s'appartient, parce toujours fidèle aux principes, elle ne consulte que le bien du pays, et que ceux qui, dans des temps difficiles, ont cherché de bonne foi le bien du pays, doivent compter sur son franc et loyal concours.

Nous ne vous entretiendrons pas du passé, non qu'il nous en coûte de rendre hommage à la sagesse des pouvoirs parlementaires, et aux services rendus dans des temps difficiles par les administrations qui nous ont précédés; mais ces services et ces souvenirs leur appartiennent, et certes, quand nous voyons sur les bancs ministériels siéger à côté de nous des hommes qui peuvent aussi revendiquer leur part de ces souvenirs, il n'est assurément dans la pensée de qui que ce soit ici de faire de fâcheuses ou d'injurieuses allusions au passé.

Voix nombreuses : Plus haut! plus haut!
M. Sauzet. Vous avez compris, messieurs, que nous ne sommes en effet ni le ministère du 13 mars, ni le ministère du 11 octobre; nous ne sommes et nous ne devons être que le ministère du 22 février. (Marques d'étonnement et chuchotements.)

Et ces paroles, messieurs, ont leur portée (nouveau mouvement); elles vous annoncent en effet, que quand l'administration nouvelle s'est formée, elle a porté son attention sur l'état des esprits, sur la politique à suivre, sur les combinaisons ministérielles et parlementaires qui convenaient à la situation présente et à l'époque même où le cabinet était constitué. Toute autre idée eût été un anachronisme et une impossibilité tout ensemble : c'est une vérité banale à force d'être évidente, que jamais les administrations ne se forment sous la garantie ou l'examen du passé; il s'agit de s'entendre sur le présent et sur l'avenir. (Écoutez! écoutez!)

Or, il nous a paru que dans la situation présente la France éprouve deux grands besoins, un besoin d'ordre et de sécurité, un besoin d'union et de paix.

Ce besoin d'ordre et de sécurité, messieurs, il doit se manifester naturellement dans une société si long temps agitée, peu de temps après des révolutions qui ont déplacé tant d'existences, froissé tant d'amours-propres, compromis tant d'intérêts! Il est juste même que la susceptibilité la plus légitimement jalouse s'alarme sur le maintien de la sécurité publique, lorsque les événements passés l'ont plus d'une fois compromise : ce besoin est senti, il est vrai, il doit être respecté dans toutes ses sollicitudes; cette pensée est une des pensées dominantes et caractéristiques de la politique du moment, et de celle par conséquent de la nouvelle administration. C'est vous dire que les principes de la monarchie constitutionnelle de 1830, que les règles fondamentales d'ordre public qui ont prévalu depuis, seront maintenus; c'est vous dire que nous voulons la stabilité des lois, et qu'avec leur stabilité nous voulons leur franchise et leur exécution avec modération, mais avec confiance.

Oui, messieurs, notre désir de maintenir l'ordre public n'est pas un désir stérile. Nous comprenons que le premier devoir du gouvernement c'est de veiller à l'exécution des lois. Les lois qui ne sont pas exécutées sont le plus grand malheur et le plus grand scandale social. Mieux vaudrait leur non existence que leur non exécution, car on aurait alors toutes les irritations de la discussion, et on n'aurait pas le fruit de la promulgation et de l'exécution, c'est à dire que la société, à côté de tous les dangers du mal, serait encore frappée par le scandale de l'impuissance et y remédier. Les lois seront donc exécutées (agitation à l'extrême gauche); le cabinet sait son devoir. Tant que le dépôt sacré des lois sera dans nos mains, la chambre et le pays peuvent s'attendre que nous ne les laisserons ni périr, ni violer, ni altérer. (Nouvelle agitation.)

En même temps, messieurs, nous avons dit qu'il se manifestait dans les esprits un besoin d'union et de paix; c'est là la situation de la France : tous les partis ne sont point morts, toutes les passions ne sont pas éteintes; mais de grand pas sont faits vers les rapprochements; mais les partis, à mesure qu'ils cessent d'espérer, commencent à se décomposer, les passions qui manquent d'aliments doivent aussi voir de jour en jour restreindre leur cercle, c'est la pensée du pays, c'est celle du discours du Trône et de l'Adresse de la Chambre.

Cette pensée, messieurs, nous avons cru que nous devons y être fidèles, et pour bien nous faire comprendre, nous devons expliquer ce que nous entendons par le besoin de rapprochement. (Marques de curiosité.)

Quelques voix : Est-ce une rétractation?

M. le garde des sceaux : Il ne s'agit ici ni de théories sans application ni d'espérances sans accomplissement possible; il s'agit encore moins de prostituer la dignité du gouvernement dans des avances faites à ceux qui les regarderaient comme une ignominie ou une flétrissure; non, messieurs; mais il s'agit de rapprocher les hommes qui ont un but commun, des sentiments communs, et qui se sont divisés sur les moyens dans des temps difficiles. Le but est atteint; la prospérité publique renaît; la France sent le besoin de s'entourer de toutes ses forces; c'est à ce besoin que nous voulons aider de tout notre concours par notre langage et par notre conduite. (Écoutez! écoutez!)

On a parlé des partis. Il ne faut pas sans doute en dissimuler l'existence, en atténuer le danger, ce serait faire naître dans le gouvernement une sécurité trompeuse, ce serait trahir les premiers devoirs d'un bon citoyen; mais il faut bien se garder aussi d'exagérer leur puissance, car quand on l'exagère, on s'expose, sans s'en douter, à caresser leur orgueil, à enflammer leurs espérances, à redoubler leur témérité et il peut arriver qu'ainsi on les amène, sans s'en douter, à s'arrêter dans le découragement qui chaque jour s'accroît, et à venir compromettre par leurs efforts la sécurité de l'état à peine renaissante. (Chuchotements divers.)

Les partis, messieurs, vivent encore sans doute, mais il faut distinguer dans le sein des partis.

Dans l'un se trouvent sans doute des rancunes ou des affectations, ou des convictions, ou des ambitions; des motifs bons ou mauvais, mais qui, dans tous les cas, n'ont pas voulu

pardonner au gouvernement de juillet son existence, qui visent à le détruire ou à le miner. Ceux-là nous ne pouvons espérer de les rallier. Eh bien! quoique nous ne puissions espérer de les rallier, plus le gouvernement sera sage et modéré, plus il diminuera par là le nombre des soldats qui se sont jetés dans cette armée, plus la colère se concentrera et plus l'irritation tombera sur le gouvernement qui aura entrepris cette grande tâche.

Il ne faut pas s'y tromper, au sein de ces partis et à côté de ceux qui veulent à tout prix détruire ce qui est, se trouvent aussi des citoyens paisibles et timides, qui n'ont pu ni voulu se rallier au gouvernement nouveau parce qu'ils ne lui croyaient ni la force ni la puissance nécessaire pour les protéger, se trouvent aussi des populations dont on a égaré les convictions religieuses et auxquelles on s'est efforcé de persuader que le gouvernement de juillet voulait se constituer le persécuteur du sentiment religieux.

A ceux-là nous ne répondons point par des avances qui compromettent la dignité du pays. Savez-vous comment nous les rallierons? par le spectacle de l'ordre et de la prospérité publique; nous les rallierons en les protégeant comme tous les autres gouvernements les ont protégés, mais en les protégeant mieux, car nous ne susciterons pas contre eux par une politique imprudente, telle que celle qui fut suivie avant 1830, les haines des classes; en divisant le pays en catégories, en provoquant ainsi des colères contre des colères; et l'égalité sage et nationale de la loi sera, dans les mains du gouvernement de juillet la plus puissante et la plus noble protestation sur tous les intérêts conservateurs sagement entendus.

Une voix : Reste à savoir comment ces avances seront reçues!...

M. le garde des sceaux : J'en dis autant de ce qui concerne les intérêts religieux. Le gouvernement de juillet sait quels sont ses droits, quelles sont les libertés de tous, les droits de l'indépendance civile, mais il sait aussi que la protection appliquée dans la limite de tous, aux intérêts religieux se lie aux intérêts sociaux, quand les droits de la société sont maintenus, quand les libertés de tous sont conservées.

Je puis dire aussi avec confiance que le gouvernement de juillet les protégera mieux, parce qu'il ne fera pas des idées religieuses un moyen de gouvernement, parce qu'il n'y mêlera pas l'influence civile. L'expérience a toujours appris que les corps religieux perdent en autorité morale, tout ce qu'on veut mal à propos leur donner en puissance. (Agitation en sens divers.)

À côté, ou pour mieux dire en face de ce parti, s'en trouve un autre qui a conspiré aussi la ruine de la monarchie de juillet et qui veut y substituer des formes de gouvernement évidemment impossibles.

Là aussi se trouvent des convictions inébranlables ou des ambitions mauvaises qui veulent à tout prix arriver au but de leurs désirs, au risque de bouleverser la France.

Au dessous, messieurs, se trouve cette masse flottante d'individus subalternes qui ne méritent le nom d'aucune opinion, qui mettent leur dévouement ou leur activité perverse au service de toutes les émotions sociales, et qui sont partout une calamité et une lèpre vivante pour l'état.

Ceux-là, aucune opinion, aucun gouvernement ne cherche à les rallier, ils n'appartiennent à aucun, et s'ils prennent un drapeau, c'est bien moins pour ennobler leur indigence que pour chercher à falciter leurs odieux projets...

Je demande pardon à la chambre de ces détails... (Quelques voix : Non, non! Parlez, parlez.) Il m'a paru très important de m'expliquer sur tous les points de la politique du gouvernement.

Mais à côté de ces classes d'hommes qu'il faut considérer nécessairement comme hostiles, qui oserait dire qu'il ne se trouve pas des convictions ardentes que le temps a mortifiées; qui oserait dire qu'il n'y pas aussi quelques pensées vives et fortement patriotiques, que l'expérience a éclairées; qui oserait dire que le temps ait été perdu pour qui que ce soit et que les nécessités gouvernementales ne doivent pas se trouver mieux comprises, après une lente et laborieuse lutte de tant d'années, consumée au milieu de tant d'épreuves diverses?

Qui oserait dire qu'au sein de cette jeunesse si facile à égarer, ne se trouvent pas des esprits auxquels la prospérité future et actuelle de la France, les développements de l'industrie, offriront un débouché plus sûr en alimentant cette sève dangereuse qui se précipite au milieu des émotions politiques?

Là le devoir du gouvernement est de surveiller toujours, et la surveillance qui s'abandonne un instant perd tout le fruit du passé, et compromet l'avenir de la force et celui de la modération tout ensemble. Mais il n'appartient au gouvernement de n'interdire aucune espérance, de ne fermer aucun avenir, de ne se montrer inexorable pour aucun regret, pour aucune conviction sincèrement ralliée; et là aussi nous devons espérer que la France de juillet pourra retrouver de bons et honorables soutiens.

Ces partis, ne leur attribuons pas le monopole que quelques-uns voudraient leur donner.

Nous ne reconnaissons pas au parti de la dynastie déchu le droit de représenter tout ce qui fut bon dans l'ancienne France, pas plus que nous ne reconnaissons à une autre opinion le droit de représenter exclusivement la France nouvelle; en telle sorte que le gouvernement de juillet se trouve incertain, isolé et à l'étroit entre deux grandes masses d'opinions contraires. Le gouvernement de juillet représente à la fois la nouvelle et l'ancienne France; il unit les souvenirs de l'une et les gloires de l'autre, et il a le droit de parler des souvenirs de Henri IV et de la patrie ombragée par le faisceau du drapeau tricolore.

Je me suis expliqué sur les partis; mais indépendamment

des partis qui se sont placés en dehors de la constitution de 1830, il se trouve une foule d'esprits également attachés au roi et à la charte de 1830, qui se sont divisés sur les moyens d'arriver à un but commun dans ces dernières années. C'est là surtout qu'il importe de rallier les dissentiments; c'est là surtout qu'il importe de constituer les éléments d'une forte et puissante majorité, c'est là surtout, sans rien exclure de ce qui se rallie de bonne foi, c'est là surtout que le devoir du gouvernement est de tendre à apaiser le souvein des situations personnelles.

Ce devoir, messieurs, nous nous le sommes proposé; nous avons pensé que le moment était favorable; mais nous voulons aussi que notre amour pour la conciliation soit efficace; et nous pensons tous que ce serait un gouvernement insensé que celui qui, au moment où les esprits se rapprochent, les irriterait par les souvenirs du passé, voudrait les contraindre à abjurer des erreurs, leur imposerait des amendes honorables et des génuflexions, chercherait péniblement de quel côté furent des torts dans le passé. Un tel gouvernement ne comprendrait ni son pays ni son siècle. Il ne faut pas compromettre la dignité du pouvoir, mais il ne faut pas non plus humilier celle de personne; car en France avec l'humiliation on n'arriverait à rien; et un pouvoir qui, lorsque les partis se décomposent au profit du pays, arrêterait cette décomposition par d'imprudentes évocations des souvenirs du passé, encourrait la plus terrible responsabilité envers la couronne et envers le pays. (Mouvements divers.)

C'est qu'en effet, messieurs, nous vivons sous une monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire, dans un gouvernement mêlé de tout ensemble des idées de liberté et des idées de famille. C'est que la il importe de l'asseoir sur une base large. Les familles exclusives, les minorités ambitieuses, peuvent adopter cette devise: *Diviser pour régner*. Mais, dans les monarchies constitutionnelles, dans les pays qui veulent durer, quand il s'agit d'un trône appuyé sur la volonté nationale, il ne faut pas diviser pour régner, il faut réunir pour gouverner, et c'est alors, alors seulement, qu'on est pour toujours durablement et solidement assis.

C'est ainsi que nous avons entendu le rapprochement des esprits: cette pensée importe au pays, et je prie la chambre de me prêter une attention sérieuse. (Ecoutez! écoutez!)

La France est active et mobile; elle succombe, il est vrai, en ce moment sous la lassitude des débats politiques; mais prenons-y garde, messieurs, son activité ne sommeille jamais long-temps. Il importe de profiter du moment favorable pour lui donner une sage et juste direction en faisant des améliorations administratives, morales, matérielles, en calmant les esprits, en apaisant les irritations du passé. Vous le pouvez en ce moment, messieurs, mais si cette occasion s'échappait, si, par une conduite imprudente, il arrivait qu'on repoussât les rapprochemens en rappelant le passé, s'il arrivait que les majorités allissent en diminuant au lieu de s'accroître, qu'on s'éparât successivement en dédaignant les conseils des années, et qu'on en vint à être réduit à la mesquine protection d'un parti, alors, ne vous y trompez pas, le moment viendrait où les pouvoirs ne seraient plus en majorité; au lieu de ces changements graduels amenés par le temps et exécutés avec prudence, il pourrait arriver une de ces modifications habiles qui jettent dans l'ensemble des pouvoirs, au dehors et au dedans, une désorganisation fatale, et c'est ainsi qu'à force d'imprudence ou d'obstination, on aurait ramené les tempêtes.

Ce n'est pas tout, messieurs, il ne s'agit pas seulement de la situation de la France au dedans; songez-y bien; ce n'est que par l'union que nous pouvons être forts au dehors. On parle de partis! Et c'est précisément parce qu'il se trouve des partis entre nous, qu'il faut que ceux qui ne leur appartiennent pas ne forment qu'un faisceau. Il n'y a pas de milieu: si nous sommes unis, les partis perdront à notre profit; chaque jour on les désertera pour rejoindre cette grande majorité loyale et constitutionnelle. Si, au contraire, nous sommes divisés, les partis nous observent; ils sont prêts à s'enrichir de tous les mécontentemens qu'ils caressent avec une incroyable et déplorable habileté, de telle façon que nous n'avons pas le choix entre les conséquences de la discorde qui nous affaiblit et les conséquences de l'union qui nous maintient.

J'ai parlé de la situation de la France au dehors. Croyez-vous qu'il soit indifférent à la grandeur de la France qu'on apprenne à l'étranger qu'au sein des chambres parlementaires se trouvent des majorités incertaines, douteuses ou équivoques, ou qu'on sache que, malgré la liberté des opinions et des dissidences sur des points secondaires, il se trouve sur les questions graves, vitales, cette imposante majorité qui ne laisse plus d'espoir aux partis, et dépose aux yeux de l'étranger de la foi que la population française a dans le maintien et dans la durée du gouvernement qu'elle s'est choisis.

Tels sont les heureux effets de la politique que le cabinet a cru devoir suivre. Il ne s'en dissimule pas les difficultés. Sans doute, ce n'est pas l'œuvre d'un jour; sans doute il faut lutter contre les passions; mais nous persévérons dans cette marche; nous nous efforcerons de surmonter les obstacles sans manquer à nos devoirs. Nous serons toujours prêts à favoriser les rapprochemens qu'amène l'intérêt du pays, et si nous sommes traversés dans notre marche, nous montrerons que les hommes les plus modérés ne sont pas les moins fermes. Si nous devons succomber dans une telle entreprise, nous n'aurons jamais de regret d'avoir attaché notre nom à une des tâches les plus nobles et les plus nationales qui aient jamais été entreprises; mais j'en ai la confiance, messieurs, nous ne succomberons pas, car là est le vœu de la France, là aussi sont les antécédens de cette chambre; le pays n'aime plus le langage des passions. De jour en jour le retentissement s'affaiblit dans son sein: c'est au gouvernement du roi à comprendre cette pensée, à y persévérer, et s'il réussit, il le devra à la prudence des chambres et au courage du pays.

La dissolution! voilà maintenant quel est le bat vers lequel doivent tendre tous les efforts de l'opposition dynastique, et ce matin déjà le *Courrier français* a compris cette nécessité et demande la prompt réalisation de cette mesure. En effet, la chambre actuelle se trouve aujourd'hui dans une très fautive position vis-à-vis du ministère et vis-à-vis d'elle-même: quoiqu'on fasse, les membres de l'ancienne majorité s'habitueront difficilement à se trouver en opposition flagrante avec M. Guizot et les adeptes de la doctrine; et d'un autre côté, l'opposition se trouvera toujours mal à l'aise en votant de

concert avec la plupart des députés qui ont demandé et voté les lois d'intimidation. (Corr. part.)

— On lit dans l'*Impartial*:

« On raconte qu'à la dernière réception aux Tuileries, un des officiers supérieurs de la garde nationale, ayant exprimé à un auguste personnage les prétendues inquiétudes d'une partie de l'ancienne majorité sur la marche que paraissait vouloir suivre le cabinet nouveau, et ayant surtout appuyé sur le danger qu'il y avait pour le gouvernement à répudier des dates du 13 mars et du 11 octobre, il lui aurait été répondu: « Vous oubliez, monsieur, que la monarchie de 1830 ne date ni du 13 mars ni du 11 octobre, mais du 9 août. »

— On a répandu à la petite bourse de Tortoni la nouvelle de la cessation de paiements de l'ancienne et puissante maison de banque F.....t, de Naples. On craignait que cet événement n'influat défavorablement sur le crédit napolitain, aux opérations duquel cette maison a été long-temps associée. (Messager.)

— Les journaux donnent beaucoup de détails sur l'incendie du Trocadero, que nous avons annoncé dans un précédent N^o.

— La femme Petit Lassave a été arrêtée hier au moment où elle se rendait auprès de Boireau, à la Conciergerie; cette arrestation a eu lieu parce qu'en fouillant cette femme on a trouvé des limes qu'elle cherchait à cacher. Une perquisition faite à son domicile a, dit-on, amené la saisie de papiers importants.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Mémorial des Pyrénées* dit que Noguera, le premier instigateur du meurtre de la mère de Cabrera, est remplacé dans son commandement en Aragon par le général Van Halen.

Les factions réunies de Quilez, Torner et Cabrera ont occupé Caspe, l'une des villes les plus importantes de l'Aragon, et y ont levé de fortes contributions. Cette lettre porte à 4,000 le nombre des factieux qui ont pris part à cette expédition et se sont ensuite divisés pour ravager le pays.

Cet état de chose exaspère les esprits. A Saragosse on murmure contre l'impéritie des autorités à qui l'on attribue ces désastres, et les correspondances de cette ville font craindre une explosion. « De sinistres rumeurs (dit une lettre de cette ville adressée au *Mémorial béarnais*), avant-coureurs du désordre et de la confusion, ou plutôt de l'anarchie, se font parfois entendre; mais on ne devrait pas être surpris, si, lors de la première réunion, la garde nationale de Saragosse mettait de côté ses principaux chefs, et proclamait un autre système de gouvernement. »

— On écrit de Madrid, le 20 mars:

Aujourd'hui la reine passe en revue au Prado le bataillon de Marie Christine.

Déjà les deux chambres ont tenu le 17 une séance préparatoire. Les procès ont nommé la commission qui serait chargée de vérifier les titres, dans le cas où il plairait à la reine d'élever à la pairie quelques notabilités nationales; la chambre des députés, sous la présidence de M. Acevedo, doyen d'âge, a élu à l'unanimité M. Isturiz pour président. M. Isturiz a obtenu 73 voix sur 74, son bulletin portait le nom de M. González D. Antonio.

La chambre a nommé ensuite ses deux secrétaires; M. Onis a obtenu 72 voix, et M. Caballero 51. Cette dernière nomination est d'autant plus significative que ce député passe pour appartenir à la fraction la plus exaltée de la chambre. La commission de cinq membres chargés de la vérification des pouvoirs a été ensuite désignée.

Ce qui s'est passé dans la réunion préparatoire tenue à l'hôtel de M. Olozaga, le choix de M. Caballero, et plusieurs autres circonstances encore, sont de nature à inspirer de sérieuses inquiétudes sur l'esprit qui animera la chambre des procuradores. On prévoit une opposition aussi ardente qu'énergique, qui aurait la pensée de débiter par une motion inconstitutionnelle. On assure que M. Lancha, député de Malaga, doit proposer à la chambre de se déclarer assemblée constituante. Il aurait même choisi le 26 mars pour faire cette motion, qui serait très-certainement repoussée. Le plupart des amis politiques du député constituant se sont même, dit-on, déjà prononcés avec force contre sa tendance ultra libérale; mais ce respect pour la constitution de la part des députés même exaltés, ne doit pas suffire pour rassurer le ministère actuel sur les dispositions d'une chambre destinée, selon tout apparence, à la déborder.

Le bruit courait hier que M. Mendizabal avait offert sa démission, et qu'il aurait été décliné non-seulement par les difficultés qu'il rencontrerait de compléter le cabinet, mais encore par des dispositions hostiles manifestées par plusieurs nouveaux députés dans la réunion préparatoire.

La tranquillité n'a point été troublée hier, comme on avait paru craindre; l'autorité avait pris ses mesures et les régimens de la garde royale avaient été consignés dans leurs casernes; mais tout s'est passé dans le calme le plus profond.

Un officier supérieur vient d'arriver en poste, il était porteur d'une nouvelle offre (la 6^e) de démission du général Cordova; et d'une adresse signée par tous les officiers de l'armée, depuis le grade de capitaine, suppliant S. M. de ne pas accepter la démission du général en chef. Il est à peu près superflu d'ajouter que cette démission n'a pas été acceptée.

Quant aux provinces, les nouvelles de Catalogne prennent de jour en jour un caractère alarmant; les bandes se recrutent continuellement, pillent et interceptent presque tous les courriers, lorsqu'ils ne sont pas escortés par 3 ou 400 hommes. Dans le bas Aragon, quoique les rebelles soient en force, car Torner a 1500 hommes, et Quilez et Cabrera à peu près 5,700; ils se tiennent tranquilles à Beicete et Calaceite.

A côté de ces rumeurs et vraisemblablement à cause de l'état d'incertitude où sont les esprits, se place le fait alarmant d'une baisse considérable dans toutes les valeurs espagnoles à la bourse de Madrid, d'où l'argent a entièrement disparu, et où la ruine du crédit paraît imminente.

Les correspondances de Madrid ont annoncé que le paiement du semestre prochain de la dette espagnole était assuré. Un journal assure ce matin que c'est la maison Rothschild qui s'est chargée de faire les fonds.

— On lit dans le *Journal de Paris*:

« Une dépêche de Madrid, en date du 22 mars annonce que le même jour, la reine a ouvert en personne la session des cortès.

« Le discours de la couronne déclare que le vote de la loi électorale est la seule voie légale pour effectuer la révision des institutions fondamentales du royaume, et l'objet principal de la réunion des chambres; que d'autres questions importantes leur seront soumises, notamment celle de la négociation entamée avec les états de l'Amérique espagnole.

« Madrid jouit de la plus parfaite tranquillité.

« Le 21 mars, Espartero s'est réuni à Cordova, qui est à Vittoria, à la tête de 20,000 hommes.

« Le 22, Eguia est parti de Lodi pour Orduna, dans l'intention d'attaquer Espeleta à Balmaceda et de s'opposer à sa jonction avec Cordova. »

BELGIQUE.

Bruxelles, 29 mars (Trois heures). — Le cours de la dette active a commencé à 43 3/4 argent, puis papier; peu d'instans après on a fait jusqu'à 41, pour ensuite redescendre à 43 7/8 papier. On ne connaît pas la cote de Paris.

Après la cote il y a eu un moment de reprise, on a fait de nouveau 44, pour rester à 43 7/8 argent.

Anvers (Deux heures). — Ardoin 43 1/2 7/8 3/4 44 44 3/8.

Paris, 28 mars. — Ardoin 44 3/8 3/4 de baisse.

Paris, 27 mars. — Il a été dit dans les correspondances de Madrid que le paiement du semestre prochain de la dette espagnole était assuré. Nous apprenons par une voie que nous croyons certaine, que c'est la maison Rothschild qui s'est chargée de faire les fonds. (Journal du Commerce.)

Les journaux de Madrid nous arrivent jusqu'à la date du 20; l'*Abeja* déplore la baisse des fonds espagnols; il est de fait que, malgré le décret supplémentaire, la dette sans intérêt est tombée à 12 1/4. Ce journal, organe, il est vrai, du parti toréniste, prévoit de grandes catastrophes financières.

Bourse de Paris du 28. — L'article qui a été publié hier dans le *Journal de Paris* et qui peut être considéré comme le programme de la politique de M. Thiers, a jeté quelque froideur sur les affaires des fonds publics, car les spéculateurs y voyent une rupture formelle du cabinet du 22 février, avec le système du cabinet du 11 octobre. On parlait beaucoup de la nécessité d'une dissolution de la chambre. Ces dispositions dans les esprits ont fait baisser la rente 3/4 de 25 c.

Liyod bruxellois du 29 mars. (2 heures du soir) — Belges, 40 1/2 P.; Espagne, act. 43 5/8 A.; différée, 16 0/0 A.; nouvelle dito, 21 0/0; passive, 14 7/8; Banque de Belgique, 117 0/0 P.; Société de comm., 129; Société nationale, 116; Banque Foncière, 96 1/2; Canaux, 107 P.; Haut-Fourneaux, 118 P.; Fleu, 109 P.; Levant 100 P.; Hornu, 98 P.; Sclessin, 104 P.; Ougrée, 104 3/4; Sars-Longchamps, 102 P.; Chemin de fer, 104 P.; Venues, 104 P.; St. Léonard, 101 P.

Dans la séance d'hier du sénat, le budget du ministère de l'intérieur a été adopté à l'unanimité des 36 membres présents. L'amendement proposé par M. Dumont Dumortier pour que les fonds alloués comme secours aux légionnaires, pussent être aussi accordés à leurs veuves, n'a pas été adopté, mais sans prendre l'engagement formel de présenter une loi à ce sujet, M. le ministre de l'intérieur a promis de recueillir tous les renseignements qu'on pourrait lui communiquer à ce sujet.

Aujourd'hui séance publique à midi pour la discussion du budget des finances.

Dans la séance du sénat du 28, M. le comte Vilain XIII, rapporteur de la commission chargée de l'examen du budget des finances, s'est exprimé de la manière suivante à propos de l'ancienne Banque des Bays-Bas:

« Nous remarquons dans ce rapport que la commission a demandé des explications à M. le ministre des finances sur les rapports du trésor avec la Société générale. La commission a pu s'assurer que si on introduisait un nouveau mode de recettes pour le trésor, il y aurait lieu à une économie de recettes pour le trésor de 50 à 60,000 francs par an et contrôle réel de la cour des comptes. La commission avait proposé par amendement une réduction de 60,000 frs. sur le crédit pour remise au caissier-général de l'état; mais M. le ministre a objecté que l'état était lié par un contrat dont la renonciation devrait être annoncée six mois à l'avance. Dans cette position la commission, en proposant d'allouer le crédit; a insisté pour que le ministre signifiât avant l'expiration du 1^{er} semestre la cession du service du caissier-général pour le 1^{er} janvier 1837. La commission ne détermine point le mode à substituer à celui existant, elle laisse au gouvernement le soin de prendre l'initiative et de faire connaître par la publicité les mesures qu'il compte prendre, afin de ne pas effrayer les esprits. Mais si ces mesures n'étaient pas adoptées, les membres de la commission ont été unanimes pour refuser l'année prochaine le budget des finances, mesure grave, mais qui serait devenue indispensable pour faire rentrer le gouvernement dans la voie constitutionnelle. »

— Si nous sommes bien informés, le service par estafette entre Paris et Bruxelles, serait déjà organisé, sans les retards apportés par un de nos administrateurs à l'examen définitif de la convention que M. de La Tour Maubourg, est autorisé à signer, depuis plus d'un mois. M. le ministre des finances, dont tous les instans ont été absorbés par

les discussions parlementaires, n'avait pu suivre lui-même les négociations; instruit de l'état dans lequel elles se trouvent actuellement, il va, dit-on, y intervenir d'une manière active, afin de tenir la promesse qu'il a fait aux chambres.

— Comme il importe d'assurer partout le service, de manière à ménager la santé du soldat, lequel, dans plusieurs places, ne jouit plus des nuits de repos déterminées par les réglemens, M. le ministre de la guerre vient d'inviter les commandants des provinces, à ordonner l'exécution pleine et entière de l'article 136 du réglement sur le service intérieur, en exemptant toutefois les soldats attachés aux officiers montés.

— Un mendiant qui pratiquait depuis trente ans, vient de mourir à Ursel. On a trouvé dans ses armoires plusieurs tas d'ancienne monnaie, couronnes de France, etc. On présume qu'il a enfoui de plus fortes sommes. Du moins n'a-t-on pas encore retrouvé 500 francs qu'il avait prêtés à intérêt et qu'un de ses parens lui avaient remboursés depuis peu de jours. L'autorité a fait fouiller la terre en différens endroits, mais en vain.

— On lit dans le journal anglais, le *Courrier*: « Nous apprenons avec regret, par les extraits suivans des journaux belges, que de nouvelles difficultés se sont présentées relativement au commerce de la Belgique avec nos ports, et qui exciteront probablement de la rancune parmi les Belges, quoique à tort. (Ici le *Courrier* cite un extrait de la séance de la chambre des représentans du 22 courant, c'est-à-dire l'interpellation de M. Gendebien et la réponse de M. le ministre des affaires étrangères.)

« Il est clair qu'une mesure de la nature de celle dont il est question ne saurait être modifiée en faveur d'un pays en particulier; mais les Belges sauront sans doute obvier à ces désavantages en naturalisant tous les capitaines de vaisseaux qui sont étrangers. Finalement l'arrangement sera favorable aux Belges et les déterminera à occuper eux-mêmes des places qui sont maintenant remplies exclusivement par des étrangers. »

LIÈGE, LE 30 MARS.

Les organes de la presse patriote se sont élevés avec énergie contre les excès dont les bureaux du *Libéral* ont été le théâtre, et tous ont demandé une répression de nature à prévenir le retour de pareils méfaits. — Les journaux ennemis de la révolution ne se sont pas fait faute, non plus, de plaintes rives, et, comme de raison, ils exploitent aujourd'hui, dans l'intérêt de leur cause, l'événement que nous venons de rappeler. Ils le présentent comme une preuve nouvelle à l'appui de la thèse soutenue par eux, à savoir qu'il n'y a point de liberté en Belgique.

A cela, il est quelques mots de réponse facile. — Les législateurs ont élevé des barrières contre l'action de la force brutale, mais quel que soit le mérite de leurs œuvres, celle-ci fait encore trop souvent irruption dans les rapports sociaux; ainsi les lois défendent les rixes et les duels, et il y a tous les jours des rixes et des duels. Il en est de même dans l'ordre politique, là aussi la force brutale troublant quelquefois l'état habituel de la société, mais y aurait-il pour cela raison et justice, à prendre des accidents, des faits exceptionnels pour le cours ordinaire des choses?

Ainsi on peut se rappeler qu'en France, pour citer un fait analogue à celui qui nous suggère ces réflexions, on peut se rappeler, disons-nous, que les bureaux de la *Boussole*, feuille légitimiste de Lille, ont été saccagés. Faut-il conclure de ce fait que la presse n'est pas libre chez nos voisins? Certes les réanionistes auxquels nous nous adressons ici, feront sans hésiter une réponse négative.

Voyons l'Angleterre où la liberté a jeté de plus anciennes et de plus profondes racines. Eh bien là, il y a deux ans, tout un quartier d'une ville commerçante n'a-t-il point été pillé et saccagé, sans que la force armée put y mettre obstacle. Plus récemment, l'hôtel du duc de Wellington, comme celui d'autres personnages appartenant au parti tory, n'a-t-il pas été insulté? Le vainqueur de Waterloo, lui-même, n'a-t-il pas couru de sa personne, plus de danger que le rédacteur du *Libéral*? Nous pourrions multiplier ici les citations à l'appui de notre thèse, et cependant personne ne viendra soutenir qu'il n'y a point de liberté dans la vieille Angleterre.

On présente comme modèle social, les États-Unis, et tout le monde a sans doute encore présent à l'esprit, la conduite tenue à l'égard des abolitionnistes.

Si on voulait conclure de ces faits que la liberté n'est nulle part, on tomberait dans le faux. On l'a dit, qui prouve trop ne prouve rien. Autant voudrait soutenir qu'il n'y a point de société, par la raison que les lois sur lesquelles elle repose, sont violées quelquefois par des forcenés que la menace du législateur ne suffit point à contenir.

Enfin si l'on voulait généraliser et prendre l'exception pour la règle, les troubles récents qui ont affligé la ville de Berlin, ne nous autoriseraient-ils pas à dire que l'ordre ne règne point en Prusse. (Nous entendons l'ordre matériel.) Et raisonnant toujours de la même façon, ne pourrait-on pas soutenir en présence des troubles d'Amsterdam, que la Hollande est devenue une terre d'émeute et de révolte. Mais ces conclusions ne sont pas les nôtres. Nous le répétons, qui prouve trop ne prouve rien. Et pour notre compte, nous repousserons toujours cette logique qui assouplit les faits selon les exigences de l'esprit de parti.

Hier huit navires chargés de diverses marchandises sont sortis du port d'Anvers; deux étaient en destination de la Hollande, et leurs cargaisons comprenaient les 4,905 balles de café qui nous sont venues de ce pays pendant la semaine écoulée, par l'intérieur. (Mercur Belge.)

L'étendue du discours de M. Guizot, inséré à notre n° d'hier, nous a obligés à différer la publication de plusieurs nouvelles, que nous donnons aujourd'hui.

— Nous avons annoncé qu'une saisie considérable de marchandises qu'on essayait d'introduire en fraude, avait eu lieu dans les environs de Lorcé. On lisait hier les lignes suivantes dans le *Journal de Verviers*:

Samedi dernier, la gendarmerie a amené dans la maison d'arrêt de cette ville, une bande de vingt-deux fraudeurs, saisis comme vagabonds à Lorcé, non loin d'Alwaille, où les employés de douanes ont fait naguère une prise importante. Ces individus chantaient gaîment en se rendant à leur destination.

— On lit ce qui suit dans le *Nouvelliste de Verviers*:

« Hier, à sept heures du soir, quatre employés de douane, parmi lesquels se trouvait le sous-brigadier Grevesse, étant de service sur la route de Verviers à Dolhain, sont entrés dans un cabaret pour y prendre un peu de rafraîchissement et se dégoûter les membres que le froid accablait de raideur. Ils se sont trouvés, probablement sans s'en être aperçus d'avance, dans une société de chanteurs: des applaudissemens ont succédé à une chanson, et les employés y ont pris part, soit sincèrement, soit en vue de se conformer à ce que l'usage semble autoriser en pareils cas. Tout à coup les chanteurs se sont levés, et, aidés du cabaretier et de son épouse, ont colleté, renversé et battu les employés; c'est du moins ainsi que ceux-ci racontent le fait. Le sous-brigadier est grièvement blessé à la tête, et est couvert de contusions.

(Nous savons qu'il existe beaucoup d'irritation dans les campagnes contre les douaniers. C'est aux personnes éclairées à faire remarquer que les douaniers sont des agens chargés de faire exécuter des lois et qu'ils manqueraient à leur devoir s'ils ne cherchaient point à réprimer la fraude.)

— Le *Journal du Commerce* de Paris engage le ministère français à se hâter de porter à la chambre des députés ses projets destinés à modifier les lois de douanes, en ce qui concerne les rapports de la France avec la Belgique. Les réductions réciproques qui doivent avoir lieu dans les tarifs des deux pays porteront, de notre côté, sur les vins et quelques autres articles; la France modifierait ses tarifs principalement en ce qui concerne les toiles et chevaux.

— M. Sauzet interrogé si le nouveau cabinet continuerait ou non la politique du précédent, répondit: nous ne ferons ni du 13 mars, ni du 11 octobre. Nous ferons du 22 février. Voilà les questionneurs bien avancés.

— La commission des actionnaires de la salle de spectacle fait publier les observations suivantes en réponse au rapport fait le 26 de ce mois dans la séance du conseil de régence.

1° La salle de spectacle constituant une propriété privée dont l'administration est exclusivement confiée à une commission choisie dans le sein des actionnaires, il en résulte qu'elle ne relève en aucune manière de l'autorité communale, dont la seule mission se borne à garantir aux actionnaires l'exercice de leurs droits; à ce titre deux de ces membres font partie de la commission.

2° Il est faux que la salle n'a pas été convenablement entretenue, vu que la commission dépense annuellement pour cet effet une somme décuple de celle qui est affectée par le contrat primitif d'association.

3° Les 5 112 010 que la commission a prélevés sur le produit brut des recettes théâtrales n'ont jamais été détournés de la destination qui leur est assignée et qui font du reste, quant à leur emploi, partie intégrante du prix locatif de la salle.

4° Loin de redouter la menace d'une action judiciaire, la commission des actionnaires pense au contraire, par suite de l'opiniâtreté que la régence met à soulever des prétentions qu'aucun titre ne jus-

tifie, que c'est le seul moyen de vider le prétendu conflit subsistant entre l'autorité municipale et les actionnaires de la salle de spectacle. (J. de la Prov.)

— Le monde commercial et savant aura bientôt un vaste sujet d'occupation: il est question d'un canal de communication océanique entre l'Atlantique et la mer Pacifique. Le major Biddle, officier au service des États-Unis, a été chargé, il y a quelques années, par son gouvernement, d'examiner le moyen d'effectuer cette entreprise, et de présenter un rapport à ce sujet. Le commandant R. Owen, au service de S. M. britannique, explore en ce moment le lac de Nicaragua et la rivière Saint-Jean, et le capitaine Beechy aura bientôt complété l'exploration des côtes de l'Amérique centrale sur la mer Pacifique. Le gouvernement du pays prend un grand intérêt à l'ouverture d'un grand canal d'un Océan à l'autre par le lac de Nicaragua, le point de communication le plus avantageux. (Précurseur d'Anvers.)

— Le gouvernement autrichien vient de prendre une mesure qui serait, en Belgique, bonne à suivre. Il vient de décider que tous les biens de main-morte seraient soumis à un impôt double de celui perçu sur les autres immeubles de même nature, appartenant à des particuliers.

Si cette proposition était ici faite aux chambres il y aurait un motif prépondérant de son adoption.

Il y a à dire, en effet, que tous les biens appartenant aux fabriques, aux couvens, en un mot les biens de main-morte, ne fournissent pas à l'état le même tribut que les autres propriétés. En effet, à chaque mutation d'un domaine privé, le fisc perçoit un droit qui varie selon que la transmission a lieu par décès, donation ou vente. Les biens de main-morte n'éprouvant pas ces fréquentes mutations, ils jouissent par cela même d'une sorte de privilège qui est réproché par la constitution.

En augmentant la contribution foncière de ces espèces d'immeubles, on ne ferait donc que rétablir l'égalité.

Cette mesure, à part son équité, pourrait être d'autant moins contestée par les détenteurs, ou leurs protecteurs, que les immeubles dont il s'agit sont passés à titre gratuit dans les mains des établissemens qui les possèdent. (Mercur belge.)

— Le Muséum de Paris vient de recevoir une collection d'animaux, parmi lesquels se trouve un orang-outan adulte; on n'en possédait encore dans aucun musée de France. La face de cet animal dépasse tout ce qu'on connaissait de plus hideux dans la famille des singes.

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles d'Espagne.

Savon de Silex. — M. J. C. Shéridan, natif de Belgique a obtenu un brevet d'invention, pour fabriquer en Angleterre, Ecosse et Irlande, du savon de Silex. M. Shéridan emploie à cette fabrication du Silex noir ordinaire, calciné et le réduit en poudre mouillée, qu'il mêle avec soude ou de la potasse, et fait bouillir ensemble jusqu'à saponification, ajoutant ensuite à ce mélange les autres ingrédients qu'on emploie ordinairement pour le savon, après qu'il ont été bouillis à l'état de savon et propres à être versés dans les formes. Il faut que ce mélange qui a une propriété très détergente soit bien écrasé et fondu avec les autres matières et il produit alors un savon d'une excellente qualité, cette mixture s'unit très bien avec les autres ingrédients ordinaires qui entrent dans la composition du savon et peut-être comprise dans une proportion de 40 à 50 pour cent. Ainsi, le silex vulgairement appelé pierre à fusil ordinaire, qu'on peut se procurer à très-bas prix, remplace le suif qu'on emploie ordinairement, qui coûte 40 sh. le quintal et entre pour moitié dans la fabrication du savon. (Mechanics Magazine.)

— Le tirage des actions pour la vente du fameux Tivoli, à Vienne, a eu lieu dans ladite ville le 16 de ce mois. Le Tivoli est échu au n° 37 de la série 1023.

Les principaux lots sont échus aux numéros suivans:

Série 1023 n° 37 le Tivoli.	
545 n° 47 service de table en arg. de la valeur de fl. 30,000	
741 n° 87 " " " " " " " "	25,000
4919 n° 83 " " " " " " " "	20,000
1219 n° 13 " " " " " " " "	15,000
1868 n° 37 10,000 fl. en argent.	

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent leurs administrés qu'en exécution de l'article 68 de la loi du 31 décembre 1830, les comptes des corps de la garde civique de Liège, année 1835, sont et resteront affichés au bureau de la comptabilité durant dix jours consécutifs, pour qu'il puisse en être pris connaissance par chacun.

A l'hôtel-de-ville; le 28 mars 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

CIRQUE OLYMPIQUE.

DE

MM. GAUTHIER ET LIEBHARD.

AU MANÈGE ST-PIERRE.

Aujourd'hui jeudi, représentation extraordinaire. Pour la 1^{re} fois la Grande lutte d'Hommes, à l'instar de celles qui ont lieu dans le midi de la France; une montre à répétition sera donnée à titre de prime à celui des amateurs qui prendrait part à la lutte et qui parviendrait à renverser M. Liebhard, selon les conventions. Cette lutte sera suivie de nouveaux exercices.

